

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Si je comprends bien le mandat de l'enquêteur, il n'y a aucune restriction à cet égard. Le responsable de l'enquête pourra, je crois, faire enquête non seulement sur l'affaire de l'agence McGregor mais aussi sur l'affaire de la Barbade. J'ignore si M. Ménard est coupable de quoi que ce soit car, jusqu'ici, il n'y a pas eu d'enquête judiciaire. Nous devrions, selon moi, être satisfaits de l'ampleur de l'enquête si l'on songe que les députés pourront poser des questions au comité des prévisions budgétaires et que je vais présenter une politique sur l'aviation civile. Ainsi, nous pourrions obtenir des réponses sur tout ce qui a trait à Air Canada.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire?

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question supplémentaire.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

### LE REVENU ANNUEL GARANTI—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LE PROJET-PILOTE DU MANITOBA

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il y a quelques mois, le ministre informait la Chambre qu'un projet-pilote de revenu annuel garanti serait mis à l'essai dans la province du Manitoba. Le ministre serait-il en mesure de dire aujourd'hui si ce projet-pilote fonctionne actuellement au Manitoba, quel en est le résultat, et s'il a l'intention d'étendre ce projet-pilote aux autres provinces du Canada?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, ce projet-pilote fonctionne au Manitoba en effet depuis déjà plusieurs mois. Il prévoit une mise en vigueur pour une durée de 3 ans, et une période d'évaluation critique de 18 mois, à la fin du projet. Alors, je suis absolument incapable à l'heure actuelle de présenter un rapport sur le progrès de cette expérience.

Quant à la dernière question de l'honorable député, je n'ai reçu aucune autre demande d'autres provinces pour commercer une expérience analogue, et le gouvernement n'a pas l'intention de l'étendre à l'heure actuelle.

● (1420)

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Si le gouvernement n'a pas l'intention d'étendre ce projet aux autres provinces, est-ce que le ministre prévoit une rencontre quelconque avec les autres provinces pour discuter de ce projet?

## Questions orales

**M. Lalonde:** Monsieur le président, lorsque le projet du Manitoba a été approuvé, ce fut à la suite de consultations intensives avec toutes les provinces; la possibilité de mettre sur pied des projets-pilotes était disponible à n'importe quelle province qui était intéressée. Seulement la province du Manitoba, à ce moment-là, a manifesté un intérêt continu, au point de mettre en œuvre un projet-pilote particulier. Quant à l'évaluation de ce projet, il est évident que nous en discuterons au fur et à mesure que nous recevrons des rapports sur l'expérience en cours. Par ailleurs, nous parlons du revenu garanti en général durant la révision de la sécurité sociale qui est en cours à l'heure actuelle.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Ce revenu annuel garanti contribue actuellement à renforcer la bureaucratie qui met le tout en pratique. Est-ce que le ministre considérerait l'établissement d'un revenu annuel garanti universel, qui s'ajusterait simplement à la fin de l'année par les déclarations d'impôt sur le revenu, de façon à amoindrir la bureaucratie trop lourde, et également à donner plus de satisfaction à l'ensemble de la population?

**M. Lalonde:** Monsieur le président, il s'agit d'une proposition qui a déjà été étudiée par les gouvernements concernés, donc je n'ai pas besoin de la considérer à nouveau. Nous l'avons étudiée encore l'année dernière, et c'est une option que nous avons mise de côté pour toutes sortes de raisons qu'il m'est évidemment impossible de préciser à l'heure actuelle à la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

## LES POSTES

### DEMANDE D'EXPOSÉ DU PRINCIPE DE L'INDEXATION DES SALAIRES PROPOSÉE AU COURS DES NÉGOCIATIONS

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Il a déclaré hier soir à la télévision qu'il acceptait le principe de l'indexation des contrats des employés du ministère des Postes. Peut-il dire à la Chambre s'il le fait pour essayer de mettre fin à la grève des postiers? Si oui, peut-il dire quel taux d'indexation il envisage ou propose effectivement afin d'indexer les traitements des postiers selon l'évolution de la situation?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai bien dit que j'acceptais le principe de l'indexation; le président du Conseil du Trésor l'a fait à plusieurs reprises également. Cette idée a été lancée lors de la dernière série de négociations. Si nous divulguions notre position quant à la forme ou au taux d'indexation, nous dévoilerions ainsi notre jeu au monde entier et la négociation deviendrait une farce. Il faudra fixer ce taux après en avoir encore discuté avec le syndicat.